

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ammielle Bouchard

<https://www.cadre21.org/membres/a79040db05b18b2af2d4ac8c>

Date d'obtention : 2022-05-20 18:36:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cet outil s'adresse aux intervenants et qu'il permet une prise en charge immédiate des cas de sextage. Il nous permet de déterminer rapidement les circonstances de l'évènement, la nature des gestes posés et l'étendu de la situation.

De plus, il permet d'uniformiser les interventions et d'augmenter l'efficacité et la rapidité des interventions. Cela permet aux victimes de se sentir également en sécurité et écouter. Il est important de travailler en équipe avec les autres membres du système judiciaire et de ne pas se nuire les uns et les autres.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me guider dans mes interventions auprès de ma clientèle. Elle m'a fait comprendre l'importance de rester vigilant et de prendre les bonnes décisions afin d'intervenir de manière efficace et bienveillante.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais particulièrement faire attention à ne pas regarder le contenu du cellulaire des élèves et également la confidentialité soit respecté par les élèves et le personnel de l'École. Important de ne pas porter de jugements et de faire en sorte que l'élève se sent respecté et écouté, protégé.

Je crois qu'il serait important de faire davantage de sensibilisation auprès de mes jeunes lorsqu'une situation de ce genre se produit.